



Conseil Municipal de la Ville de Remiremont

Mairie de Remiremont

1, place de l'Abbaye
BP 30107
88204 REMIREMONT Cedex
Tél. : 03 29 62 42 17
www.remiremont.fr

Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal

Séance du **vendredi 05 juin 2020** à 20 h 30

Présidence : M. Jean HINGRAY, Maire

Étaient présents :

M. Jean HINGRAY, M^{me} Stéphanie DIDON, M. Jean-Charles FOUCHER, M^{me} Joceline PORTÉ, M. Jean Benoît TISSERAND, M^{me} Brigitte CHARLES, M. Philippe CLOCHÉ, M^{me} Anne-Marie DULUCQ, M. Roger BOURCELOT, M^{me} Danielle HANTZ, M. Guénolé SPATZ, M^{me} Danièle FISCHER, M. Frédéric SIMON, M^{me} Myriam BONTAN, M. Romain MILLOTTE, M^{me} Yveline LE MAREC, M. Jean-Claude HUTTER, M^{me} Danielle WAGNER, M. Joël ROBICHON, M^{me} Mauricette MAROTEL, M. Florent POIROT, M^{me} Josée GAUTIER, M. Bernard CREUSOT, M^{me} Geneviève PY, M. Daniel N'DAO, M^{me} Rétiba DJILLALI-AISSA, M. Marwan CHOFFEL, M^{me} Christine VIOT et M. Bruno HAILLANT

Procurations : /

Secrétaire de Séance : M. Marwan CHOFFEL

Assistaient à la séance :

M^{me} Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services,
M^{me} Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population et Animations Intergénérationnelles »,
M. Mickaël GERARD, Chef de Pôle « Administration Générale et Affaires Juridiques »,
M. Xavier BATTISTELLA, Chef de Pôle « Animation et Vie Associative »,
M^{me} Nathalie PERARDOT-VALENTIN, Chef de Pôle « Ressources »,
Mme Emilie HURAUX, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe.

Il est 20 h 30, Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et demande à Monsieur Marwan CHOFFEL, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

L'effectif est donc de 29 membres présents

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

1 - *Institution et vie politique* - **Attributions des Adjoint**s

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé de M. le Maire et prend acte des attributions des Adjoint

2 - *Institution et vie politique* - **Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal**

LE CONSEIL, à l'unanimité, vu l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter l'Administration Communale, de donner à M. le Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de l'Assemblée Communale, décide charger M. le Maire par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions mentionnées à l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales dans les conditions prévues au rapport ci-dessus, étant entendu qu'il devra rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal, des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

3 - *Institution et vie politique* - **Commissions Municipales - Formation**

LE CONSEIL, à l'unanimité, arrête telle qu'elle figure à l'exposé des motifs, la composition des différentes Commissions municipales dont le nombre vient d'être fixé à 3 et convertit en délibération l'exposé qui précède, tant en ce qui concerne le nombre des membres de chaque Commission que leur composition, Présidence ou Vice-présidence.

4 - *Institution et vie politique* - **Commission d'Appel d'Offres - Composition et élection de ses Membres**

LE CONSEIL, à l'unanimité, avec 29 voix Pour, élit les candidats proposés.

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie, avec M. le Maire Président de droit, ou son représentant, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent :

Titulaires :

- . Mme Stéphanie DIDON
- . M. Jean-Charles FOUCHER
- . M. Jean-Benoît TISSERAND
- . Mme Joceline PORTÉ
- . M. Roger BOURCELOT

Suppléants :

- . M. Philippe CLOCHÉ
- . Mme Anne-Marie DULUCQ
- . Mme Brigitte CHARLES
- . Mme Danielle HANTZ
- . Mme Danièle FISCHER.

5 - *Institution et vie politique* - **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (S.I.V.O.M.) de l'Agglomération Romarimontaine - Élection des Représentants du Conseil Municipal**

LE CONSEIL, à l'unanimité, avec 29 voix Pour, élit pour siéger au sein du Comité dudit Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine :

En qualité de Délégués Titulaires :

- . M. Jean HINGRAY
- . M. Roger BOURCELOT
- . Mme Joceline PORTE
- . M. Joël ROBICHON
- . M. Jean-Benoit TISSERAND
- . M. Jean-Charles FOUCHER

En qualité de Délégués Suppléants :

- . M. Jean-Claude HUTTER
- . M. Marwan CHOFFEL
- . Mme Yveline LE MAREC
- . Mme Retiba DJILLALI-AISSA
- . M. Daniel N'DAO
- . M. Bernard CREUSOT

6 - *Institution et vie politique* - **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion des Services d'Incendie et de Secours (S.I.V.U.I.S.) - Élection des Représentants du Conseil Municipal**

LE CONSEIL, à l'unanimité, avec 29 voix Pour, élit pour siéger au sein du Comité dudit Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion des Services d'Incendie et de Secours :

En qualité de Délégués Titulaires :

- . M. Jean HINGRAY
- . M. Roger BOURCELOT
- . Mme Joceline PORTÉ
- . M. Joël ROBICHON
- . Mme Danielle HANTZ
- . Mme Mauricette MAROTEL

En qualité de Délégués Suppléants :

- . M. Bernard CREUSOT
- . Mme Myriam BONTAN
- . M. Jean-Charles FOUCHER
- . M. Bruno HAILLANT
- . Mme Rétiba DJILLALI-AISSA
- . Mme Christine VIOT

7 - *Institution et vie politique* - **Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif - Élection d'un délégué**

LE CONSEIL, à l'unanimité, avec 29 voix Pour adopte l'exposé de M. le Maire, et élit

- En qualité de Délégué
.M Joël ROBICHON

8 - *Institution et vie politique* - **Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges - Élection des représentants du Conseil Municipal**

LE CONSEIL, à l'unanimité, avec 29 voix Pour, élit pour siéger au sein du Comité dudit Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges :

En qualité de Délégués Titulaires :
. M. Roger BOURCELOT
. M. Joël ROBICHON

En qualité de Délégués Suppléants :
. M. Jean-Claude HUTTER
. Mme Joceline PORTÉ

9 - *Institution et vie politique* - **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale - Composition et Election - Représentation au Conseil de la Vie Sociale**

LE CONSEIL, à l'unanimité, avec 29 voix Pour, adopte l'exposé de M. le Maire, décide que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sera composé de 12 membres siégeant aux cotés du Maire, Président, à raison de :

- SIX membres élus en son sein par notre Conseil Municipal,
- SIX membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil et mentionnées à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Elit :

. Mme Brigitte CHARLES
. M. Florent POIROT
. Mme Joceline PORTE
. Mme Anne-Marie DULUCQ
. Mme Danièle FISCHER
. Mme Geneviève PY

en qualité de Délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Et désigne Mme Danièle FISCHER pour siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale du C.C.A.S.

10 - *Institution et vie politique* - **Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges - Désignation d'un Délégué Titulaire et d'un Délégué Suppléant**

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé de M. le Maire, désigne :

- M. Jean-Claude HUTTER, en qualité de Titulaire,
- M. Frédéric SIMON, en qualité de Suppléant,

11 - *Institution et vie politique* - **Stations Vertes de Vacances - Désignation d'un Délégué**

LE CONSEIL, à l'unanimité, désigne M^{me} Stéphanie DIDON, comme Déléguée Romarimontaine au sein de la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

12 - *Institution et vie politique* - **CLSPD - Désignation du Représentant de la Commune**

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé de M. le Maire. Il le désigne d'une part pour représenter la Ville de REMIREMONT au sein du C.L.S.P.D, et d'autre part, en qualité d' élu référent au sein du Groupe de Travail restreint.

13 - *Institution et vie politique* - **Centre Social de REMIREMONT - Comité de Gestion - Désignation**

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé de M. le Maire, et désigne, pour représenter la Ville au sein du Comité de Gestion du Centre Social de REMIREMONT :

- . Mme Brigitte CHARLES
- . M. Jean-Benoît TISSERAND
- . Mme Anne-Marie DULUCQ

14 - *Institution et vie politique* - **Institut "La Courtine" - Conseil d'Établissement - Désignation du Représentant du Conseil Municipal**

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé de M. le Maire, et désigne M. Philippe CLOCHE pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Établissement de l'Institut "La Courtine".

15 - *Institution et vie politique* - **EHPAD "Le Home Fleuri" - Désignation des Représentants du Conseil Municipal**

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé de M. le Maire, et désigne pour représenter la Commune au Conseil d'Administration de l'Association Gestionnaire du Foyer de Personnes Âgées de l'Agglomération de REMIREMONT "LE HOME FLEURI" :

- **Le Maire** :

- . M. Jean HINGRAY

- **En qualité de représentants du Conseil Municipal** :

- . M. Philippe CLOCHE
- . Mme Danièle FISCHER
- . M. Jean-Charles FOUCHER
- . Mme Brigitte CHARLES
- . M. Florent POIROT ou Mme Christine VIOT

16 - *Institution et vie politique* - **Association des Communes Forestières - Désignation des Représentants**

LE CONSEIL, à l'unanimité, approuve l'exposé de M. le Maire, décide de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Communes Forestières, et désigne comme représentants de la Commune au sein de cet organisme :

Comme Délégué Titulaire :
M. Jean-Claude HUTTER

Comme Délégué Suppléant :
M. Frédéric SIMON

17 - *Institution et vie politique* - **Enseignement primaire et secondaire - Représentation
sein des Établissements**

LE CONSEIL, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé qui précède, désigne pour siéger au sein des Conseils d'École des établissements publics du premier degré :

- Mme Danielle WAGNER

Désigne pour siéger au sein des organes de l'École Saint-Romarc :

- M. Jean-Benoit TISSERAND

désigne pour siéger au sein des établissements du secondaire :

Membre Titulaire :

- Mme Yveline LE MAREC

Membre Suppléant :

- Mme Danielle WAGNER

18 - *Institution et vie politique* - **Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux Délégués -
Indemnités de fonction** -

LE CONSEIL (M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux Délégués ne prenant pas part au vote), FIXE le montant des indemnités à verser au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués, conformément au tableau ci-dessous, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique,

précise que celles-ci subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à cet indice brut terminal de la fonction publique, et dit que lesdites indemnités seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au budget de la Ville.

Tableau récapitulatif des taux individuels pour les indemnités de fonction allouées au Maire,
aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués

	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Nombre d'élus
Indemnité de Maire	55 %	1
Indemnité des Adjoints	18,62 %	8
Indemnité des Conseillers Municipaux Délégués	3 %	9

19 - Institution et vie politique - Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux Délégués - Indemnités de fonction - Majorations

LE CONSEIL (M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux Délégués ne prenant pas part au vote), fixe le montant des majorations des indemnités à verser au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués, conformément au tableau ci-dessous, au titre de commune siège du bureau centralisateur du canton (15%) et de commune classée station de tourisme (25%), et précise que celles-ci suivront automatiquement et immédiatement les revalorisations des indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique. Il dit que lesdites majorations seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au budget de la Ville.

Tableau récapitulatif des majorations appliquées aux indemnités allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués

Indemnités	Montant individuel mensuel	Majoration 15 %	Majoration 25 %	Montant total mensuel / élu	Montant total annuel / élu	Montant total annuel
Maire	2 139,17 €	320,88 €	534,79 €	2 994,84 €	35 938,08 €	35 938,08 €
Adjoints (8)	724,21 €	108,63 €	181,05 €	1 013,89 €	12 166,68 €	97 333,44 €
Conseillers Municipaux Délégués (9)	116,68 €	17,50 €	29,17 €	163,35 €	1 960,20 €	17 641,80 €
TOTAL				4 172,08 €	50 064,96 €	150 913,32 €

20 - Personnel territorial - Prestations sociales

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé de M. le Maire, autorise le versement d'une allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans dont les montants sont détaillés expressément dans l'exposé de M. le Maire. Il dit que les dépenses résultant de ce nouveau tarif à appliquer, avec effet au 01 janvier 2020, seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget Principal de la Ville.

21 - Personnel territorial - Remboursement de frais aux membres du Conseil Municipal

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé qui précède, autorise le remboursement, sur justificatifs, au profit des membres du Conseil Municipal :

- des frais de déplacement (transport et séjour) engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentant la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.
- des frais de garde d'enfants (ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées) qu'ils ont engagés en raison de leur participation à des réunions communales et intercommunales, dans la limite du S.M.I.C. horaire,
- des dépenses exceptionnelles d'assistance ou de secours engagées en cas d'urgence par le Maire ou un adjoint sur leurs deniers personnels.

Il dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget Principal de la Ville, Article 6532 « Frais de Mission des élus ».

22 - Finances - **Frais de représentation du Maire : affectation d'un nouveau crédit et imputation**

LE CONSEIL, à l'unanimité adopte l'exposé de M. le Maire, et précise que :

- les frais de restauration de M. le Maire, liés à des réunions de travail, feront l'objet d'un paiement direct au prestataire avec un crédit annuel plafonné à 5 000,00 €. Ces dépenses seront comptabilisées au compte 6536 « Frais de représentation du Maire »,

- les frais de déplacements de M. le Maire, seront plafonnés à 3 000,00 € et comptabilisés au compte 6532 « Frais de missions Maire, Adjoints et Conseillers ».

23 - Personnel territorial - **Remboursement de frais - Mandat spécial du Maire**

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé qui précède, autorise, dans le cadre d'un mandat spécial, le règlement sur le Budget Communal, des frais de participation (frais de séjour, de transport et d'aide à la personne) de M. le Maire, pour la durée du mandat municipal, en qualité de représentant de la Ville de REMIREMONT, aux différentes Réunions, Conseils d'Administration, Assemblées Générales, Congrès ou Colloques, organisés par les Associations ou Organismes dont la liste suit :

- . Association des Maires des Vosges,
- . Association Vosgienne des Communes Forestières,
- . Association du Massif Vosgien,
- . Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,
- . Carrefour des Pays Lorrains,
- . Sillon Lorrain,
- . Association des Maires de France,
- . Association des Petites Villes de France,
- . Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques,
- . Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige,
- . Association Nationale des Élus de la Montagne,
- . Établissement Public Foncier Lorrain
- . Groupement Hospitalier de Territoire
- . Association de Défense de la Maternité de Remiremont
- . Ministères
- . Parlement (Assemblée Nationale et Sénat)
- . Instances de la Région Grand Est

Il dit que pour tous ces déplacements, les frais seront directement remboursés à l'intéressé sur présentation de justificatifs et conformément à la réglementation en vigueur (arrêtés du 26 février 2019 et du 11 octobre 2019), et dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget Principal de la Ville, Article 6532 « Frais de Mission des élus ».

24 - Personnel territorial - **Prise en charge de la carte d'abonnement SNCF de M. le Maire**

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé qui précède, autorise chaque année, l'achat d'une carte d'abonnement S.N.C.F. pour le Maire, afin de bénéficier de réductions importantes sur les

trajets qu'il est amené à effectuer dans le cadre de ses fonctions (frais de représentation et de mission). Il dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget Principal de la Ville, Article 6532 « Frais de Mission des élus ».

25 - Personnel territorial - Convention de mise à disposition d'Agents Municipaux "Sapeurs-pompiers volontaires" pour disponibilité opérationnelle et disponibilité pour formation

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé de M. le Maire, autorise M. le Maire à signer la convention établie entre la Ville de REMIREMONT et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges relative à la mise à disposition de cinq agents municipaux « Sapeurs-pompiers volontaires » en matière de disponibilité opérationnelle et de disponibilité pour formation, et son annexe 1.

26 - Personnel territorial - Prise en charge des frais engagés lors des déplacements professionnels

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé de M. le Maire, autorise l'utilisation, par le personnel municipal, de leur véhicule personnel lors de leurs déplacements professionnels quand les véhicules de service ne sont pas disponibles. Il dit que les dépenses correspondant aux frais occasionnés par ces déplacements seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget Principal de la Ville - Sous-Fonction 01 - Article 6251 « Voyages et déplacements ».

27 - Personnel territorial - Contrat Groupe d'Assurance des Risques Statutaires du personnel - Adhésion à la consultation

LE CONSEIL, à l'unanimité,

VU la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

VU le Décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Adopte l'exposé qui précède, autorise M. le Maire à mandater le Centre de Gestion des Vosges pour lancer la procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la collectivité, des conventions auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Il précise que ces conventions auront une durée de 4 ans, à effet au 1^{er} Janvier 2021 et devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L.) : décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, disponibilité d'office, invalidité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité/paternité/adoption, maladie ordinaire,

Il informe que le régime du contrat est en capitalisation intégrale, et dit que la décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

28 - *Réglementation et gestion du domaine* - **Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières - Année 2019**

LE CONSEIL, après avoir ouï l'exposé qui précède, prend acte du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la Commune pour l'Exercice 2019.

29 - *Finances* - **Travaux d'Investissement en Régie - Bilan de l'exercice 2019**

LE CONSEIL, prend acte de la communication de M. le Maire, et arrête tel que ci-dessus le bilan des Travaux d'Investissement en Régie exécutés au cours de l'année 2019 par les Équipes des Services Techniques Municipaux représentant un montant total de travaux à intégrer de 84 991,97 € sur lequel les frais de personnel représentent 29 640,97 € au Budget Principal.

30 - *Finances* - **Fonds de compensation de la T.V.A - Exercice 2019 - Bilan**

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé de M. le Maire, constate que le Fonds de compensation de la T.V.A. perçu sur les dépenses de l'exercice 2018 a été affecté au financement des travaux suivant :

- travaux dans les équipements sportifs – programme 2018,
- travaux d'éclairage public – programme 2015,
- travaux faubourg du Val d'Ajol,
- travaux réseau assainissement rue des 5ème et 15ème BCP.

31 - *Finances* - **Taxe locale d'équipement - Recettes 2019 - Affectation**

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé de M. le Maire, constate que la somme **de 15 547,16 €** arrêtée au 31 décembre 2019 et relative aux recettes encaissées au titre de la Taxe Locale d'Équipement, a été affectée au financement des travaux de sécurisation des abords du Fort du Parmont.

32 - *Finances* - **Service des Eaux - Amortissement des biens**

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte le tableau d'amortissement des équipements intégrés dans le bilan du Service des Eaux à la date du 31 Décembre 2019, et précise que les durées d'amortissement en cause prendront effet le 1^{er} Janvier 2020.

33 - *Finances* - **Service de l'Assainissement - Amortissement des biens**

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte le tableau d'amortissement des biens acquis et équipements intégrés dans le bilan du Service de l'Assainissement à la date du 31 Décembre 2019, et précise que les durées d'amortissement en cause prendront effet le 1^{er} Janvier 2020.

34 - *Finances* - **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019 - Recouvrement auprès des occupants des immeubles communaux - Additif**

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé qui précède, et autorise Mme le Trésorier Principal, Receveur Municipal, à faire recette au titre de l'Exercice 2020, Sous – Fonction 71,

Article 70878 «Remboursements de frais par d'autres redevables» de la somme de **90,00 €** (QUATRE VINGT DIX EUROS) représentant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019 due par l'occupant du logement communal n°8 sis, 78 Ter Boulevard Thiers.

35 - Réglementation et gestion du domaine - Forêt Communale - Programme de travaux - Exercice 2020

LE CONSEIL, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du programme de travaux 2020 présenté par l'O.N.F. de REMIREMONT pour les travaux à réaliser dans la forêt communale, approuve le programme 2020 de travaux, et décide d'inscrire au Budget 2020 (Service de la Forêt Communale) la somme de 82 651,00 € H.T. se ventilant comme suit :

-Travaux sylvicoles.....	3 580,00 € H.T.
Total section d'Investissement	3 580,00 € H.T.
- Travaux d'exploitation.....	71 926,00 € H.T.
- Travaux d'infrastructure.....	5 525,00 € H.T.
- travaux d'accueil du public.....	1 620,00 € H.T.
Total section de fonctionnement.....	79 071,00 € H.T.
Soit un TOTAL de.....	82 651,00 € H.T.

Il autorise la transmission des documents correspondants à l'ONF, après modifications arrêtées conjointement, et demande à l'O.N.F. de présenter un devis pour les travaux suivants :

- travaux sylvicoles, travaux courants d'infrastructure, travaux d'accueil du public réalisés par l'O.N.F.,

Demande également à l'O.N.F. de présenter une convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux suivants :

- travaux importants d'infrastructure, travaux d'exploitation réalisés par une Entreprise,

et donne délégation à M. le Maire pour la signature des devis et convention relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au Budget.

36 - Réglementation et gestion du domaine - Forêt Communale - État d'assiette 2020

LE CONSEIL, à l'unanimité, demande à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes en 2020 telles qu'elles sont définies pour un volume global de 10 280 m³.

37 - Finances - Musées municipaux - Acquisition d'œuvres - Demande de subvention FRAM

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé de M. le Maire, approuve le programme d'acquisition d'une œuvre présenté pour un montant net de 2 200 €, précise que le crédit nécessaire sera ouvert au budget 2020, compte 2168 « Autres Collections et Œuvres d'Art », et sollicite auprès du FRAM, pour en assurer le financement, une subvention du montant le plus élevé possible.

38 - Finances - Musées municipaux - Exposition 2020 pour les 1 400 ans du Saint-Mont - Vente de catalogues

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé qui précède, fixe à 20 € pièce le tarif de vente des 100 exemplaires du catalogue de l'Exposition « Les 1 400 ans du Saint-Mont », et autorise Mme le Trésorier Principal à faire recette des ventes de ces ouvrages au Chapitre 70, Nature Comptable 7088 du Budget Principal.

39 - Finances - Recettes publicitaires - Tarifs 2020

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé de M. le Maire, fixe les modalités de perception des recettes et des tarifs relatifs aux recettes publicitaires pour l'année 2020.

40 - Finances - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes

LE CONSEIL, à l'unanimité, adopte l'exposé qui précède, et autorise la Trésorerie Principale de REMIREMONT à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville tel que ci-dessus mentionné.

41 - Patrimoine Communal - Soumission au régime forestier de la forêt du Parmont

LE CONSEIL, à l'unanimité, demande à l'État la soumission au régime forestier des parcelles suivantes :

- Section BC n°57 « Fort du Parmont » de 1 ha 74 a 50 ca.
- Section BC n°289 « Fort du Parmont » de 23 ha 35 a 70 ca.

42 - Institution et vie politique - Câble - Protocole d'accord de fin de convention avec SFR FIBRE SAS au 31 décembre 2020

LE CONSEIL, à l'unanimité, approuve le projet de protocole d'accord portant fin de convention pour le réseau câblé de la Ville de REMIREMONT et annexé à la présente délibération et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

43 - Réglementation et gestion du domaine - Transfert du marché rue Charles de Gaulle

LE CONSEIL, à l'unanimité, décide le transfert, à compter du 09 juin, du marché du Batardeau dans la rue Charles de Gaulle, à proximité du Marché couvert « Halles le Volontaire », et décide le transfert, à la même date, du marché du vendredi matin, uniquement sur trottoir (hors voirie) aux abords immédiats du bâtiment (angle avec rue de la Xavée). Il précise que les autres jours d'ouverture du marché couvert « Halles le Volontaire », l'occupation sera la aussi limitée au trottoir (hors voirie) aux abords immédiats du bâtiments (angle avec rue de la Xavée).

44 - Institution et vie politique - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu

LE CONSEIL, prend acte du compte-rendu donné par M. le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- à Monsieur Nolan NAQUIN, Adjoint Technique au service Parcs et Jardins ainsi qu'à Madame Laurence JACQUEMIN, Adjoint Technique au service intérieur de la Maire, à l'occasion du décès de leur maman et sœur, Madame Annie BOMBEECK.

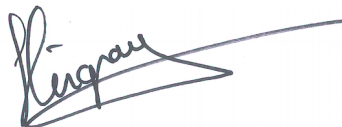
- à Monsieur Mickaël SAUSSUR, Adjoint Technique aux Ateliers, à l'occasion du décès de son papa, Monsieur Jean SAUSSUR.

- à Madame Monique ZEITOUN, ATSEM à la retraite ainsi qu'à Madame Béatrice ZEITOUN, Adjoint Administratif au service Administration et Affaires Juridiques, à l'occasion du décès de leur époux et beau-père, Monsieur Victor ZEITOUN.

- à Madame Sandrine PREVOT à la suite du décès de son papa, Monsieur Louis PEREZ, employé communal à la retraite.

Sans questions diverses la séance est levée à 21 h 40

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Hingray', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean HINGRAY